

Image not found or type unknown



Justice : qu'est-ce qu'une conciliation ?

Fiche pratique publié le **03/08/2024**, vu **64 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Justice : qu'est-ce qu'une conciliation ?

La conciliation désigne l'arrangement amiable auquel parviennent des personnes en conflit, au besoin avec l'aide d'un tiers. Il s'agit d'un mode alternatif, rapide et gratuit de règlement des litiges dont la nature ne nécessite pas l'engagement d'une procédure judiciaire.

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268662-justice-quest-ce-quune-conciliation>